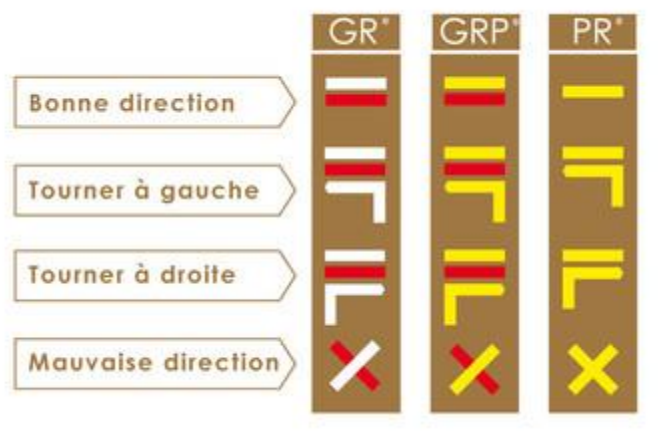


# Informations pratiques sur la signalisation en randonnée

Source FFR : <https://www.ffrandonnee.fr/>



Le GR® : itinéraire de grande randonnée, en ligne ou en boucle homologué par la FFRandonnée. Il est composé d'un numéro et généralement d'un nom (par exemple : GR® 3 La Loire sauvage à pied).

Il est balisé en blanc et rouge.

Il permet de découvrir, en randonnée itinérante, un territoire(1) ou une région (qu'elle soit administrative, géographique, historique, culturelle ou autre).



Lorsqu'il demeure au sein d'une même entité géographique, il peut être appelé GR® de Pays. Il est uniquement composé d'un nom (par exemple : GR® de Pays Tour du Beaufortain).

Dans ce cas, il est balisé en jaune et rouge.



Le PR : itinéraire de promenade et de randonnée est linéaire ou en boucle, d'une durée égale ou inférieure à la journée (1)

Il est balisé conformément à la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation. Il est identifié par un numéro et un nom qui succinctement qualifie l'itinéraire (géographie, histoire, patrimoine).

Il peut être proposé seul ou en réseau de boucles, à dimension variable, adaptés aux pratiques des différents publics. Dans le cadre d'un réseau de boucles, chacune sera identifiée séparément soit par une appellation, soit par un numéro.

(1) une journée de marche correspond à une étape, soit 20 à 25 km maximum (ou à 8 heures de marche maximum en montagne).

Au-delà de ce kilométrage ou de cette durée, il est nécessaire de pouvoir se loger (cf. procédure d'homologation).

# Les codes nationaux de balisage

## A pied, conformément aux préconisations de la FFRP

Les itinéraires de Grande Randonnée "GR®" sont balisés par deux rectangles superposés blanc/rouge. Ils sont balisés dans les deux sens.



Les itinéraires de Grande Randonnée de Pays "GRP®" sont balisés par deux rectangles superposés jaune/rouge. Ils sont balisés dans les deux sens.



## A VTT, conformément aux préconisations de la FFC et FFCT

Les itinéraires VTT sont balisés par deux ronds accolés à un triangle.

La marque est rouge pour les grandes traversées et les itinéraires de plus de 80 km, jaune pour les itinéraires locaux et marron pour les itinéraires locaux des Parcs naturels régionaux.



Ils sont généralement balisés dans un seul sens.

## A cheval, conformément aux préconisations de la FFE

Les itinéraires de randonnées équestres sont balisés par un rectangle orange.



# Les balisages du département du Puy-de-Dôme



Le papillon jaune permet d'identifier les itinéraires de Léa et Tino, dont la durée est comprise entre 45 min et 2 heures.



Ce panneau indique un itinéraire de Petite Randonnée. Selon la longueur de l'itinéraire, il peut être jaune, bleu ou vert.



Les différentes couleurs concernant les itinéraires de PR sont :

- Bleu pour une rando de moins de 2 heures,
- Jaune pour une rando de 2 heures à 4 heures,
- Vert pour une rando de plus de 4 heures.

Ces 2 panneaux indiquent le balisage de la boucle Sancy et la boucle des dômes en grande itinérance.



Ce panneau balise les deux circuits Le Tour du Pays de Cunlhat et Le Grand Tour entre Puys et Couze (Champeix). . Ce sont deux boucles d'une longueur de 29 km environ.

La couleur magenta indique des randonnées plutôt sportives, de plus ou moins 30 km.

Cette tête de vache rouge jalonne le Tour des Vaches Rouges, une boucle sur le plateau du Cézallier, à cheval sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme. Elle se parcourt durant 8 à 11 jours selon les options choisies.

